

N° 10

Séance du 26 janvier 2021

OBJET :

AVENANT
TRAVAUX
CENTRE-BOURG
DE
SAINT-BONNET-
LE-CHÂTEAU

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 19 janvier 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le 26 janvier 2021, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, EVELYNE CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Joseph DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Olivier GAULIN, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Bertrand DAVAL par Patrice POTONNIER, Colette FERRAND par Pierre BARTHELEMY, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE

Pouvoirs : Christiane BAYET à Pierre CONTRINO, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Thierry HAREUX à Yves MARTIN, Martine MATRAT à Jean Maxence DEMONCHY, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Denis TAMAIN à Frédérique SERET, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210126-20210126_CC_D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2021



Absents excusés : Flora GAUTIER, Valéry GOUTTEFARDE,
Alexandre PALMIER, Gérard PEYCELON
Secrétaire de séance : CHAZELLE Laure

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	117
Nombre de membres suppléés	4
Nombre de pouvoirs :	7
Nombre de membres absents non représentés :	4
Nombre de votants :	124

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière de voirie,

Considérant le marché de travaux d'aménagement des espaces publics du centre bourg de la commune de Saint-Bonnet-le-Château.

Par marché public de travaux notifié le 7 mai 2020, Loire Forez agglomération a confié au groupement EIFFAGE ROUTE CENTRE EST / SARL DURAND PHILIPPE (mandataire : Eiffage Route), le marché de travaux d'aménagement des espaces publics du centre bourg de la commune de Saint-Bonnet-le-Château (aménagement de voirie, pavage, maçonnerie), lot n°1, pour un montant de 688 379.00 €HT (tranche ferme).

À la suite des premiers mois d'exécution des travaux, il s'avère nécessaire de réaliser un avenant à la tranche ferme du marché, du fait des nécessités exposées ci-dessous :

Suppression de la tranche optionnelle n°1 et travaux supplémentaires

Le marché initial était composé d'une tranche ferme d'un montant de 688 379.00€HT et d'une tranche optionnelle n°1 portant sur la réalisation de la chaussée en pavés d'un montant de 110 520.00€HT pour un total de 798 899.00€HT.

Après échange avec l'architecte des bâtiments de France, en cours d'exécution du marché, il a été convenu de remplacer les pavés par de l'enrobé grenailé. La tranche optionnelle ne sera donc pas affermée.

En parallèle, il convient d'inclure dans le marché la réalisation d'un enrobé grenailé dont le montant est fixé à 71 928.00€HT.

Intégration dans le marché voirie des travaux préalables aux plantations

Les travaux de voirie sont associés à des travaux de plantations d'arbres d'alignement et d'espaces verts. Ces prestations de plantations devaient initialement faire l'objet d'un marché dédié, avec une consultation indépendante, lancée à la période favorable pour ce type de travaux.

Cependant, afin de garantir une meilleure coordination avec les travaux de voirie, il s'avèrerait plus judicieux d'intégrer le terrassement des fosses d'arbres et des massifs ainsi que leur remplissage en terre végétale et en mélange terre/pierres au présent marché de voirie et de laisser uniquement la plantation des végétaux dans le marché dédié aux espaces verts.

Cette modification représente un coût supplémentaire pour la tranche ferme de 26 543.00€HT.

Modification des niveaux altimétriques du projet

Du fait d'une erreur du plan topographique sur lequel a été basé le projet, mise en évidence en cours de travaux :

- une modification de la géométrie et de l'altimétrie des murs de soutènement est nécessaire pour un coût supplémentaire de 16 456.00 €HT.
- une modification dans la pente du parvis du Monument aux Morts est nécessaire pour un coût supplémentaire de 12 600.00 €HT.

Augmentation de l'emprise des travaux au carrefour Paul Verlaine / Avenue de Saint Etienne

Du fait de modifications nécessaires sur l'accès d'un riverain, engendrées par contraintes spécifiques d'usage non mises en évidence lors de l'étude du projet, il s'avèrerait opportun

d'intégrer au présent marché, la reprise des trottoirs et du carrefour à l'extrémité nord du projet, entre l'avenue de St Etienne et la rue Paul Verlaine.
Cette modification représente un coût supplémentaire de 4 800.00 €HT.

Rejoindement des murs de soutènement

A la suite de la construction des nouveaux murs et murets de soutènement de voirie dans le cadre du marché, il est apparu que la différence d'état entre les ouvrages neufs et les ouvrages de soutènement existants à proximité des ouvrages neufs est très inesthétique. Il serait nécessaire de refaire les joints des ouvrages existants, afin d'harmoniser l'ensemble de la rue.

Cette modification représente un coût supplémentaire pour la tranche ferme de 6 750.00€HT.

Incidence sur le montant du marché : (joindre devis correspondant)

Exprimée en pourcentage : 20,2 %

	€ HT	TVA	€ TTC
Montant total du marché initial	688 379.00€	137 675.60€	826 054.80€
Montant de l'avenant n°1	139 077,00 €	27 815,40 €	166 892,40 €
Montant total du marché après avenant	827 456,00 €	165 491,20 €	992 947,20 €

Ces travaux supplémentaires entraînent une prolongation du délai d'exécution de trois mois.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir autoriser le Président à signer l'avenant n°1.

Après avoir délibéré par 124 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve et autorise le Président à signer l'avenant n°1.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 26 janvier 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

*- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture*

*- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*